

Conditions de l'action MeManaged

CLIENT ÉLIGIBLE

Tout client éligible est un client qui :

- (i) n'avait pas de contrat « MeManaged » actif avant le 1/3/2024 ou en date du 1/3/2024 ;
- (ii) a effectivement et valablement souscrit à un contrat MeManaged entre le 1/3/2024 et le 31/3/2024 au plus tard ;
- (iii) et a finalisé avec succès toutes les étapes MeManaged en investissant un minimum de 5000 euros pendant la période de l'action mentionnée ci-dessus.

DURÉE

L'action se déroule du 1/3/2024 au 31/3/2024 inclus. MeDirect se réserve le droit de modifier les détails de cette action à tout moment. Les modifications de ces conditions seront toujours annoncées sur le site web de MeDirect (www.medirect.be).

BONUS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Un bonus de 1% (avec un maximum de 2.500 euros) calculé sur le montant initial investi via MeManaged. Ce bonus sera versé sur le compte à vue MeDirect du client éligible le 15/4/2024 au plus tard sous condition que le client n'ait pas retiré son investissement avant cette date-là. Il/elle ne recevra ce bonus que si tous les critères mentionnés dans la section 'Client éligible' sont remplis. Les plaintes concernant le paiement du bonus seront prises en compte jusqu'au 30/6/2024.

Les clients éligibles ne peuvent recevoir le bonus de 1 % qu'une seule fois. Ce bonus n'est calculé que sur le montant initial investi par l'intermédiaire de MeManaged, et non sur les montants supplémentaires ajoutés à MeManaged pendant la période de l'action. Si le client résilie son contrat MeManaged et signe un nouveau contrat MeManaged pendant la durée de l'action, il ne sera pas éligible à un bonus additionnel.

Exemple

Le client signe un contrat MeManaged et effectue un investissement initial de 5 000 € pendant la période de l'action. Il reçoit donc un bonus de 50 € qui sera versé son compte à vue MeDirect.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

MeDirect se réserve le droit de ne pas accorder le paiement en cas de participation frauduleuse, d'infraction aux conditions générales ou à la réglementation en vigueur.

ACCEPTATION DES CONDITIONS

En prenant part à cette action, le client reconnaît avoir lu, compris et accepté les présentes conditions.